



# Commune de Biviers

## Compte-rendu de l'atelier de concertation du 18 janvier 2016 sur le contenu du PADD

Le 18 janvier dernier, un atelier de concertation a été proposé aux habitants de Biviers. La démarche a porté sur un enrichissement et l'apport de commentaires sur un contenu de PADD qui leur a été proposé. Les éléments mis en rouge dans le texte sont des items et des remarques que les participants ont rajouté au texte initial.

### Axe 1 : Préserver un cadre de vie qualitatif

#### **Préserver la diversité naturelle des milieux**

- S'assurer que les captages d'eau seront garantis (qualité et quantité) pour être adaptés à la croissance de l'urbanisation
- Prévoir qu'à l'occasion de chaque projet de construction (promoteurs ou autres), les études géotechniques et hydrogéologiques soient menées
- Maintenir et valoriser la diversité des entités paysagères et patrimoniales sur la commune (boisements, torrents, espaces ouverts, ripisylves)
- Proposer un aménagement équilibré entre la nécessité d'une mobilisation du foncier dans la trame urbaine et la besoin de maintenir des espaces de respiration, répondant notamment à des enjeux de perméabilité des sols
- Intégrer l'enjeu hydraulique dans l'aménagement : rôle paysager, écologique, ressource en eau, risques
- Garantir le maintien des continuités écologiques et de la biodiversité y compris en zone urbaine (coulée vertes le long des torrents)
- Prendre en compte les périmètres environnementaux réglementaires et informatifs : ZNIEFF, réservoirs de biodiversité du SRCE, périmètre du PNR

#### **Maintenir une activité agricole**

→ Dans la charte du développement durable du pays du Grésivaudan conforter l'économie agricole

→ Renforcer l'économie touristiques en jouant la carte de la proximité

→ Donner les moyens d'utiliser les lots conformément à l'usage qu'on leur affecte (ex : pas de servitudes diverses en zone agricole)

→ Préserver et pérenniser l'activité agricole à la fois dans une logique de viabilité économique pour l'exploitation mais également pour le rôle éco paysager de l'activité

→ Permettre une diversification de l'activité en lien avec l'exploitation principale

## **Valoriser la qualité paysagère de la commune, garante de l'identité communale**

Remarque : Sur ces 4 items, les habitants font observer que ces 4 phrases traitent le même thème.

→ Préserver les points de vue remarquables (intégrer la topographie dans les réflexions d'urbanisme)

→ Gérer l'interface entre les unités paysagères (espaces agricole, espace urbanisé, espace boisé) notamment en travaillant les franges paysagères

→ Tenir compte des protections liées au Massif du Saint-Eynard (site classé)

→ Gérer les perspectives visuelles depuis les axes de desserte notamment dans une logique de valorisation du territoire (route de Meylan, RD 1090)

## **Conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, architectural et urbain**

→ Préserver le caractère semi-rural de Biviers

→ Définir des règles garantes d'une architecture de qualité notamment au regard des projets de confortement

Remarque : Les deux objectifs suivants sont indispensables. Ils concernent les bassins, fontaines, croix, murs anciens, espaces boisés classés à préserver

→ Identifier les bâtis patrimoniaux à préserver

→ Garantir la préservation des bâtis traditionnels

## AXE 2 : Conforter Biviers dans son territoire au travers d'un développement cohérent

### Aménagement général

→ Identifier un espace préférentiel de développement permettant la réalisation d'opérations favorisant la mixité fonctionnelle

Remarque : y'a-t-il un seul espace préférentiel ? Ne peut-on imaginer qu'il y en ait plusieurs ?

→ Conforter le centre-village (localisation à proximité des écoles, de la Maison pour tous, de la pharmacie)

→ Prendre en compte la desserte en transports en commun dans la définition des secteurs de développement

→ Identifier des secteurs de confortement permettant de répondre aux besoins en logement et aux besoins spécifiques du territoire (résidence seniors)

→ Poursuivre le renforcement de la centralité dans une logique de limitation des déplacements et de la consommation foncière

→ Encadrer l'urbanisation dans les hameaux

Remarque : pour les participants de l'atelier cet item n'est pas clair, ils préfèrent → Conforter l'urbanisation des hameaux (historiques)

Remarque : pour un des participants, il est souhaitable d'urbaniser la zone des Barraux

### Logement

→ Prendre en compte les risques

Remarque : cet item prévu au départ dans la catégorie « Aménagement général » a été déplacé par les participants car c'était selon eux plus pertinent de relier les risques au « Logement »

→ Implanter les logements à proximité des transports en commun et des commerces

→ Prévoir des logements regroupant toutes catégories de population et de génération

→ Permettre la réalisation d'une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de la population notamment par le biais de règles en faveur de la mixité des opérations d'ensemble

→ Respecter les dispositions du .PLH en matière de diversification et de densité des opérations nouvelles

→ Favoriser la diversification des constructions sur des plus petits terrains

## **Economie**

→ Proposer une diversité des fonctions urbaines notamment dans l'espace préférentiel (cf remarque dans catégorie Aménagement général)

→ Conforter l'offre économique existante (Super U)

→ Permettre l'extension de la zone économique pour l'accueil d'activités compatibles avec le caractère résidentiel et avec le flux de circulation

→ Préserver l'activité agricole

Remarque : pour certains participants la question de l'activité agricole est à traiter dans la catégorie « Economie »

## **Equipements**

→ Intégrer la capacité des équipements structurants dans la réflexion d'aménagement (voiries, réseaux, réseaux d'énergie)

→ Conforter l'offre d'équipement en lien avec les évolutions démographiques (augmentation de la population) et sociétales (vieillesse) : projet résidence seniors

→ Penser à créer des équipements intergénérationnels plutôt que pour la seule catégories des seniors

→ Autoriser des moyens cohérents et pragmatiques destinés à garantir l'utilisation des parcelles

## **Déplacements**

→ Décliner un politique globale de déplacements et s'appuyer sur les opportunités offertes en matière d'aménagement (renouvellement, extension)

→ Permettre des liaisons piétonnes Est-Ouest facilitant les rapprochements entre logement, équipements et commerces

→ Prendre en compte les réflexions du PLD et notamment la requalification d'axe dans une logique piétonne, la régularisation de voies, l'adaptation des dessertes à leur qualification

→ Rétablir des cheminements piétonniers ancestraux « annexés » par des particuliers

→ Rendre les chemins piétonniers utilisables en toute saison

→ Permettre des projets de stationnement à proximité des arrêts de transports en commun les plus importants (ex : chemin du bœuf, RD 1090)

→ Favoriser le développement des communications numériques, par le développement du très haut débit et l'installation de fourreaux pour la fibre optique

Remarque : s'assurer que les administrations aient les moyens de répondre aux sollicitations pour éviter les déplacements

→ Pour améliorer la circulation, interdire le stationnement des voitures sur la voie publique